



## **AVENANT N°1 • 16/12/2020**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE RADIO IDF 2021

Par le présent avenant, M6 Publicité modifie le paragraphe 6 de ses CGV Radio Île-De-France pour 2021.

Les nouvelles dispositions sont les suivantes :

### **6. CONDITIONS D'ANNULATION**

#### **HORS CAS DE FORCE MAJEURE**

Pour toute modification ou annulation parvenue à 10 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 50% du montant net du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.

Pour toute modification ou annulation parvenue à 4 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, un dédit correspondant à 100% du ou des messages publicitaires annulés sera dû par l'annonceur ou son mandataire.